

ment empêcher cette divulgation, si utile d'ailleurs aux chimistes, et à quoi servirait notre réserve? M. Colin a fait connaître verbalement ce qui précède dans la séance de la Société de Pharmacie du 9 juillet dernier, et nous avons trouvé sa communication imprimée in extenso dans *The Chemist and Druggist* de Londres, du 9 juillet.

### INSPECTION DES VIANDES

On lit dans le Rapport Sanitaire de Montréal :

Jusqu'à présent l'inspection des viandes s'est faite d'une manière trop routinière pour être en rapport avec les progrès récents de l'art vétérinaire, nos inspecteurs n'ayant pour se guider que l'expérience qu'ils peuvent avoir acquise comme bouchers.

Les difficultés qu'il y a à reconnaître les différentes maladies exigent des connaissances spéciales et telles qu'un vétérinaire seul peut les posséder. Dans la plupart des cas, le microscope doit même être employé et les maladies le plus répandues et le plus contagieuses à l'homme, la tuberculose, l'actinomycosis, la trichine, le tœnia, ne peuvent être exactement reconnues par une simple inspection superficielle. Cependant il est très important d'empêcher la consommation de la viande des animaux atteints de ces maladies, car il ne faut pas oublier qu'elles sont la cause directe de nombreux décès dans tous les pays. Il suffit de rappeler que près du quart des mortalités sont causées par la consommation que les autorités médicales attribuent en grande partie à l'alimentation par les viandes tuberculeuses; et à Montréal même, le docteur Osler établit

que le tœnia y avait fait deux cents victimes en une seule année.

Il est donc d'absolue nécessité d'avoir une inspection rigoureuse, efficace et basée sur toutes les données de la science, le système suivi jusqu'à ce jour ne devrait pas être toléré plus longtemps. Il faut une inspection faite par des vétérinaires compétents qui feraient un examen minutieux avant et après l'abattage, et toute viande reconnue saine porterait l'estampille officielle.

Quoique cette réforme semble annoncer une augmentation de dépense, il y a tout lieu de croire que les propriétaires des abattoirs voudront contribuer pour une bonne part aux frais qu'elle nécessitera, ils y trouveront d'ailleurs leur bénéfice, car ainsi tous les animaux devront être tués aux abattoirs.

Les vétérinaires pourraient même être utilisés par le Bureau de Santé pour la constatation des cas de maladies contagieuses chez les animaux non destinés à l'alimentation, entre autres les chevaux atteints de la morve, du farcin, etc.

### INTERDICTION DES ALCOOLS IMPURS EN ESPAGNE.

Le gouvernement espagnol vient de décider, par un décret du 26 octobre dernier, de prohiber, dans tout le royaume, la circulation et la vente des alcools d'industrie destinés à la consommation, à quelque catégorie ou provenance qu'ils appartiennent, s'ils ne sont pas parfaitement purs, bien rectifiés et à l'état d'alcool éthylique. A cet effet, la fabrication et la vente des alcools d'industrie, en Espagne, seront scrupuleusement surveillées, et les produits autres que l'alcool éthylique seront